

La traite des fourrures au XVIII^e siècle : essai d'analyse statistique et d'interprétation d'un processus

Michel Filion*

De toutes les transformations substantielles survenues dans la traite des fourrures au cours du XVIII^e siècle, on a surtout retenu comme significatif le retrait, soudain ou progressif selon le cas, des Canadiens français de ce commerce en l'expliquant par le changement de régime politique. La conquête de 1760, et aussi l'immigration anglo-saxonne qui suivit la révolution américaine sont sans doute au cœur de ce phénomène. Mais tout aussi capitaux apparaissent d'autres types de transformations comme la concentration des entreprises, le changement technologique et une mutation globale des structures sociales. Dans l'article qui suit, ces changements sont examinés pendant la majeure partie du XVIII^e siècle et sont mesurés par l'analyse statistique des permis de traite qu'ont été les congés sous le régime français et les licences sous le régime britannique. Une telle étude aboutit alors à des conclusions fort nuancées.

Of all the important transformations that occurred in the fur trade in eighteenth-century Canada, the replacement of French-canadian traders by anglophone merchants has been at the center of attention. The phenomenon has largely been explained by the transition from French to English rule. The conquest of 1760, and the anglo-saxon immigration after the American Revolution were important factors in this process. But no less significant were other kind of changes, such as the growth of more or less monopolistic enterprises, technological change and a general transformation of social structure. In this article, these changes are followed through most of the eighteenth century and they are statistically analyzed through the « congés de traite » of the French regime and the trade licences of the British administration. Given these sources, this present analysis leads to a number of novel conclusions.

Pendant longtemps, l'historiographie de la traite des pelleteries a été centrée sur le rôle dominant, sinon exclusif, de cette activité commerciale dans la structure économique du Canada depuis sa découverte jusqu'au début du XIX^e siècle. L'influence de Harold Innis¹, initiateur de la théorie des *staples*, fut à cet égard essentielle, à tel point qu'on a négligé d'étudier de près et d'une façon concrète les divers intervenants dans la traite des fourrures. Jusqu'à tout récemment par exemple, le rôle des Amérindiens dans ce commerce était méconnu, tandis que celui des femmes était presque complètement ignoré. Les travaux de Daniel Francis et Toby Morantz, de même que ceux de Sylvia Van Kirk, de Jennifer Brown et d'autres sont venus combler des lacunes à cet égard². La même observation peut,

* L'auteur est étudiant de doctorat, Département d'histoire, Université d'Ottawa.

Nous tenons à remercier André Cellard, Jean-Guy Daigle et André LaRose pour leurs remarques et leurs conseils. Nous exprimons de plus notre gratitude à Fernand Ouellet qui a dirigé la thèse dont s'inspire cet article. Voir Michel Filion, « Les marchands de fourrures canadiens au XVIII^e siècle à travers les congés de traite, les licences de commerce et les engagements pour l'Ouest », thèse M.A. (Histoire), Université d'Ottawa, Ottawa, 1985, 140 p.

1. Harold Innis, *The Fur Trade in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1970 (1930), 463 p.
2. Daniel Francis et Toby Morantz, *Partners in Fur : a History of the Fur Trade in Eastern James Bay, 1600-1870*, Montreal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 1983, 203 p.; Sylvia Van Kirk,

dans une large mesure, s'appliquer à la main-d'œuvre impliquée dans le transport des fourrures et des produits de traite. Toutefois, depuis une quinzaine d'années, les recherches de Fernand Ouellet, Louise Dechêne et Gratien Allaire, marquent des orientations nouvelles en ce sens³.

Les seuls points sur lesquels les historiens ont été assez explicites sont la participation des marchands à ce commerce et leur rôle dans l'ensemble de la société. Le débat sur la question de la bourgeoisie et de la décapitation sociale est d'ailleurs celui dont l'intensité fut longtemps la plus grande dans l'historiographie canadienne-française⁴. Néanmoins, malgré l'ampleur de ces controverses, ce n'est qu'assez récemment que les historiens ont commencé à se pencher sérieusement sur les marchands de fourrures pour être en mesure de dénombrer leurs effectifs, de voir ce qu'ils représentent et d'analyser les changements qui se produisirent à long terme dans le commerce des fourrures⁵.

C'est dans cette perspective générale que s'insère notre étude. Mais, pour arriver à comprendre l'évolution de la traite et de ses marchands, nous croyons qu'il est utile de l'analyser à partir d'un cadre statistique qui rende compte du changement à long terme. A cet égard, les congés de traite et les licences de commerce constituent une documentation considérable. D'abord parce qu'ils couvrent une large part du XVIII^e siècle. Ensuite parce que leur caractère sériel se prête naturellement à une analyse quantitative. Mais avant d'en faire la substance de notre enquête, nous nous sommes d'abord interrogé sur la représentativité de cette documentation. Ce n'est qu'une fois établies leurs limites et leurs possibilités que nous avons utilisé les congés de traite et les licences de commerce pour mesurer les principaux changements en matière de structure sociale et de pratique commerciale dans la traite entre 1720 et 1790, et pour finalement évaluer ainsi, dans la longue durée, la nature de ces transformations.

I — DES INSTRUMENTS DE CONTROLE : LES CONGES ET LES LICENCES

Depuis la fin du XVII^e siècle, les autorités gouvernementales ont tenté de contrôler le commerce des pelleteries. Ainsi, sous le régime français, les marchands de fourrures n'étaient pas libres de commercer où bon leur semblait. A l'ouest de Montréal, dans l'immense région appelée communément « pays d'en haut » qui fut tout au long du XVIII^e

Many Tender Ties : Women in Fur Trade Society in Western Canada, Winnipeg, Watson and Dwyer Publishers, 1980, 303 p.; Jennifer Brown, *Strangers in Blood : Fur Trade Families in Indian Country*, Vancouver et Londres, University of British Columbia Press, 1980, 255 p.

3. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Montréal, Fides, 1971, 2 vols., 639 p.; Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon, 1974, 587 p.; Gratien Allaire, « Les engagements pour la traite des fourrures : évaluation de la documentation », dans *RHAF*, 34, no. 1 (juin 1980), pp. 3-26.

4. Au sujet de cette question, voir entre autres, R. Comeau et P.-A. Linteau, « Une question historiographique : une bourgeoisie en Nouvelle-France? », dans R. Comeau, éd., *Economie québécoise*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969, pp. 311-41; F. Ouellet, « Historiographie canadienne et nationalisme », dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, série IV, XIII, 1975, pp. 26-39; D. Miquelon, *Society and Conquest : the Debate on the Bourgeoisie and Social Change in French Canada, 1700-1850*, Toronto, Copp Clark Publishing, 1977, 249 p.

5. Dale Miquelon, « The Baby Family in the Fur Trade in Canada », mémoire de M.A., Carleton University, Ottawa, 1966, 225 p.; José Igartua, « The Merchants and Négociants of Montreal, 1750-1775 : a Study in Socio-Economic History », thèse Ph.D., Michigan State University, 1974; Fernand Ouellet, « Dualité économique et changement technologique au Québec, 1760-1790 », dans *Histoire Sociale — Social History*, IX, 18 (novembre 1976), pp. 256-96.

siècle la principale source d'approvisionnement en fourrures, les nombreux postes de traite — qui étaient aussi des forts — étaient parfois affermés, parfois concédés à leurs commandants. Pour prendre part à la traite, les marchands devaient en principe obtenir du gouverneur de la colonie, et parfois du gouverneur de Montréal ou des commandants de postes concédés, des congés de traite qui étaient en fait des permis. Ceux-ci s'accompagnaient d'une permission de départ que visait l'intendant. Chaque titulaire de congé était ainsi tenu de faire enregistrer son permis au greffe de la juridiction de Montréal avant son départ. Il devait aussi rapporter, après l'avoir reçu de l'officier commandant le poste où il s'était rendu, un certificat qui était de même enregistré au retour de l'expédition.

Créé en 1681, notamment pour diminuer le commerce illicite avec les colonies anglaises et pour endiguer un éventuel, bien qu'improbable, flot migratoire qui serait allé à l'encontre du colbertisme, le système des congés fut aboli en 1696 puis rétabli en 1715, année où le roi autorisa à nouveau l'émission annuelle de 25 congés. Malgré quelques tergiversations au cours des années 1720, le système fut maintenu jusqu'à la fin du régime français même si la limite annuelle des 25 congés ne fut apparemment pas respectée.

Au début des années 1920, l'archiviste en chef du Palais de justice de Montréal, Edmond-Zotique Massicotte, a rassemblé les registres de congés déposés à Montréal et il en a ensuite publié le contenu⁶. Bien que certains documents aient pu échapper à Massicotte⁷, ce premier et au demeurant fort utile travail de dépouillement des sources permet aux chercheurs de trouver l'essentiel des renseignements contenus dans les congés : la date d'enregistrement, le nom du titulaire, la destination et l'importance de l'expédition en termes de nombre d'engagés et d'embarcations.

La traite des fourrures étant restée, après la conquête de 1760, la principale activité économique de la colonie, les autorités britanniques rétablirent dans ses grandes lignes le système des congés⁸. Ceux-ci prirent alors le nom de *trade licences* que nous appellerons ici « licences de commerce ». En règle générale, les licences contiennent les mêmes renseignements que les congés, sauf qu'elles indiquent aussi le type d'embarcation utilisé (canot ou bateau). Elles contiennent en outre d'autres renseignements qui nous ont semblé de la plus grande importance. Les autorités exigeaient en effet des requérants qu'ils fournissent le nom d'un ou de plusieurs autres individus qui se portaient garants d'une somme égale au double de la valeur des marchandises qu'ils comptaient transporter. Ces noms ont été consignés sous la rubrique *name of securities* dans les licences. Le montant de la caution que ces gens devaient fournir est d'ailleurs indiqué dans la très grande majorité des documents. Nous nous en servons pour juger de l'importance relative des investissements dans le dernier tiers du XVIII^e siècle.

6. E.-Z. Massicotte, « Congés et permis déposés ou enregistrés à Montréal sous le régime français », dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, Vol. 2 (1921-1922), pp. 190-225 et vol. 3 (1922-1923), pp. 192-265.

7. G. Allaire, « Les engagements pour la traite... », p. 19.

8. H. Innis, dans *The Fur Trade in Canada...*, précise p. 171 : « A proclamation of April 13, 1764, permitted freedom of trade to everyone at the post of Carillon (on the Ottawa) and the Cedars (on the St. Lawrence) but trade beyond these points was carried on through licenses. In the regulation of January 24, 1765, every trader was allowed to take out a licence but was obliged to give security. Commandants were placed over important posts, and the licencees required to take out a bond to obey their orders ».

A — SELECTION DE LA DOCUMENTATION

En ce qui a trait aux congés, la principale source reste le registre publié par Massicotte. Il existe par ailleurs quelques autres congés connus, dont une courte liste pour la période antérieure à 1720 a été publiée⁹. Ces derniers congés ont été exclus de notre enquête, d'une part parce que leur nombre était trop faible, et d'autre part parce que l'année 1720 constitue en quelque sorte un retour à la normale dans la traite perturbée auparavant par la guerre contre les Renards. Comme le registre des congés s'arrête à l'année 1752, notre étude de ce type de source porte donc sur la période 1720-1752. Il faut toutefois préciser que le registre ne contient pas de documents pour les années 1727, 1731 à 1738, 1741, 1742 et 1744. Au total, 725 congés de traite ont tout de même été relevés.

Des lacunes analogues affectent les licences de commerce. Même si elles furent instituées au début du régime britannique, ce n'est pas avant l'année 1768 que l'on trouve une émission régulière de ce genre de permis; la série s'arrête d'ailleurs à la fin de l'année 1790. Ces documents, qui se trouvent aux Archives nationales du Canada¹⁰, sont conservés sous diverses formes. Certains d'avant 1777 sont des originaux, d'autres sont des rapports des officiers stationnés dans les postes de traite et s'apparentent de ce fait aux certificats que devaient fournir les commandants sous le régime français. En ce qui concerne la période 1777-1790, des listes d'enregistrement permettent de relever ce qui devait être l'essentiel des licences émises. A l'instar des congés, en effet, les licences de commerce ne constituent pas un ensemble documentaire intégral puisque les séries annuelles sont parfois incomplètes et que, pour certaines années comme 1771 et 1784, les licences font même entièrement défaut. Avant 1777, chaque licence porte un numéro d'ordre correspondant à son émission durant l'année; après vérification des pièces conservées, il est possible d'affirmer qu'il manque au moins 47 documents entre 1768 et 1777. Si les licences étudiées — pas plus que les congés — ne rendent évidemment pas compte de toute l'activité de la traite, elles constituent cependant un corpus imposant composé de 1 417 documents.

Au total, 2 142 permis de traite ont donc été retenus pour notre analyse. On constate qu'il y a une absence fâcheuse de documentation pour la période 1752-1768. Cette interruption n'est cependant pas dramatique, dans la mesure où les années de guerre qui ont précédé la conquête et celles qui ont été nécessaires à la relance de la traite aux lendemains de celle-ci ne sont peut-être pas représentatives de la tendance à long terme.

B — METHODE D'ANALYSE

Bien qu'incomplètes, les séries de congés de traite et de licences de commerce représentent une masse importante de données que seul le recours à l'informatique a permis de traiter. Pour que nos sources puissent se prêter à l'analyse statistique, les données sélectionnées ont dû être codées, ce qui a nécessité, il va sans dire, une longue mise au point ponctuée de vérifications.

La première étape de ce travail a consisté à sélectionner les données en fonction des critères discutés plus haut. Furent d'abord recueillis les renseignements tirés directement

9. E.-Z. Massicotte, « Les congés de traite accordés en 1717 », dans *Bulletin de recherches historiques*, XXIX, 9 (septembre 1923), pp. 271-74.

10. Archives nationales du Canada, « Fur Trade Licences, 1768-1790 », RG 4, B 28, vol. 115, pp. 2013-2347.

des documents et considérés comme significatifs : le nom du titulaire, la date d'enregistrement du permis, le nombre d'hommes formant l'équipage, le nombre d'embarcations et leur type. Nous avons ensuite ajouté des données complémentaires concernant le type de document, le nombre de titulaires mentionnés, leur sexe, leur statut social et leur appartenance linguistique. Ces dernières informations ont été principalement tirées de recueils biographiques¹¹. Toutes les incertitudes qui nous sont apparues en cours de route ont été notées sous des codes prévus à cet effet, tandis que les renseignements manquants ont été laissés en blanc dans notre fichier. Nous avons ensuite analysé le contenu de celui-ci au moyen du logiciel SPSS, parfaitement approprié aux recherches en sciences sociales¹².

C — CRITIQUE DES SOURCES

En premier lieu, il nous a paru essentiel de vérifier la validité des données recueillies. Cet effort de critique était d'autant plus important qu'il nous a conduit non seulement à reconnaître les faiblesses et les lacunes de notre corpus documentaire mais aussi à en affirmer quand même la valeur dans la perspective de notre étude.

La première démarche consistait surtout à vérifier dans quelle mesure nos sources permettaient de tirer une évaluation adéquate des effectifs marchands. Cette démarche était d'autant plus importante qu'on a déjà établi avec assez de certitude que le nombre réel d'expéditions de traite pouvait dépasser, et même de beaucoup, le nombre de permis¹³. Si cette affirmation est juste, notre documentation examinée année par année est fragmentaire, même dans le cas des années à propos desquelles nous avons des données. Il suffit de calculer le nombre de peaux de castor exporté par engagé pour s'en convaincre. Rappelons ici que les exportations de castor représentent à peu près la moitié de la production totale¹⁴.

Bien que 45 des 725 congés ne fassent pas mention de la main-d'œuvre et que 138 des 1 417 licences souffrent de mêmes lacunes, le tableau 1 est significatif du point de vue critique. Il fait douter de la représentativité des sources en ce qui a trait aux effectifs humains engagés dans la traite. La main-d'œuvre aurait augmenté d'une manière trop importante par rapport aux exportations alors que le grossissement des canots et l'introduction du bateau auraient normalement permis de la diminuer. Ce tableau donne aussi l'impression qu'à certaines époques les engagés ont pu transporter des quantités surhumaines de peaux. En fait, ce que ces chiffres montrent, c'est que les congés et les licences ne donnent qu'une dimension partielle de la traite au XVIII^e siècle. À l'exception peut-être de la période postérieure à 1776, elle-même marquée par deux écarts importants, les congés et les licences ne peuvent, de toute évidence, rendre compte de l'ensemble du commerce des pelleteries.

11. *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, vols. 1-6; René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983; Cyprien Tanguay, *Dictionnaire général des familles canadiennes*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1871-1890.

12. Norman H. Nie, *Statistical Package for the Social Sciences*, New York, McGraw and Hill, 1975 (1970).

13. Jean Lunn, « The Illegal Fur Trade out of New France, 1713-1760 », dans *Canadian Historical Association Annual Report*, 1939, pp. 61-76.

14. W.J. Eccles, *The Canadian Frontier, 1534-1760*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1969, p. 135.

Tableau 1 Exportation de castor et effectifs engagés dans la traite d'après les congés et les licences, 1722-1788

année	Congés de traite			année	Licences de commerce		
	A	B	A/B		A	B	A/B
1722	110 666	80	1 383	1768	115 842	22	5 266
1723	79 748	157	508	1769	98 272	695	141
				1770	102 920	723	142
1725	28 000	230	122				
1726	65 386	131	499	1772	108 588	791	137
				1773	95 716	547	175
1728	98 666	175	564	1774	102 179	694	147
1729	85 94	257	331	1775	103 730	999	104
1730	107 512	137	785	1776	92 043	355	259
				1777	118 248	1 665	71
1739	98 000	379	259	1778	104 348	2 586	40
1740	85 600	318	269	1779	137 740	700	197
				1780	121 280	84	1 444
1743	74 720	406	184	1781	125 782	1 769	71
				1782	110 487	1 765	56
1745	120 000	418	287	1783	105 434	2 512	42
1746	123 724	220	562				
1747	100 612	336	299	1785	151 249	2 428	62
1748	110 782	354	313	1786	116 623	2 168	48
				1788	130 758	1 788	73

A. Nombre de peaux de castor exportées

B. Nombre d'engagés

Sources : Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, « Congés et permis déposés ou enregistrés à Montréal... »; Archives nationales du Canada, « Fur Trade Licences »; M.G. Lawson, *Fur : a Study in English Mercantilism, 1700-1775*, Toronto, University of Toronto Press, 1943; F. Ouellet, « Colonial Economy and International Economy » dans J. Barbier et A.J. Kuethe, *The North American Role in the Spanish Imperial Economy, 1760-1819*, Londres, Manchester University Press, 1984.

Par contre, les congés et les licences permettent de rejoindre un nombre substantiel d'individus dans leurs activités de traite. Il faut cependant préciser que les données contenues dans ces permis sur leurs titulaires n'ont pas toujours toute la limpidité souhaitée. Ce problème est surtout évident dans le cas de congés où, contrairement aux licences, certains individus ne sont parfois identifiés que par leurs seuls noms, surnoms ou particules. Les surnoms permettent néanmoins de distinguer des homonymes ou des parents. C'est surtout en recourant à des recueils biographiques, dont le *Dictionnaire biographique du Canada*, que nous avons pu identifier les individus ainsi nommés. Malgré cela, nous admettons que certaines imprécisions ont pu se glisser dans nos relevés. Dans l'ensemble cependant ces imprécisions ne concernent qu'un petit nombre de cas et, en définitive, elles ne revêtent pas une importance capitale compte tenu de la taille des effectifs recensés. Notre fichier contient les noms de 951 individus qui se répartissent en deux groupes : 359 titulaires de congés et 592 titulaires de licences. Aucun d'entre eux ne se retrouve à la fois dans les deux sources. L'intervalle de temps qui sépare les congés et les licences suffit peut-être à expliquer ce phénomène de renouvellement des effectifs marchands.

On est d'abord frappé par la supériorité numérique des titulaires de licences, phénomène qu'il ne faut pas nécessairement interpréter comme une augmentation propor-

tionnelle des activités de traite dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. En fait, cette différence de nombre relève surtout de l'état de la documentation. Comme nous le mentionnions auparavant, les licences de commerce indiquent presque toujours les noms de ceux qui cautionnent des expéditions. Même s'ils ne partent pas en personne recueillir des fourrures dans l'Ouest, il est permis de croire que ces garants n'en participent pas moins à la traite en investissant des sommes considérables dans son financement. Le cas des frères Ellice est à cet égard révélateur. Entre 1777 et 1790, Alexander Ellice cautionne 22 expéditions pour une somme totale de 146 000 livres courantes anglaises; son frère Robert, lui, est mentionné dans 37 licences, mais il n'est que six fois titulaire. Il n'en fournit pas moins des garanties de l'ordre de 238 600 livres, et lorsqu'il est titulaire, ce sont Sutherland, Frobisher, Forsyth, Dunlop ou Cladwell qui se portent garants de lui. On peut donc penser en toute logique que ces « cautionneurs », qui étaient souvent des marchands connus, avaient des intérêts dans les expéditions qu'ils garantissaient. Ils auraient ainsi servi en quelque sorte d'associés aux titulaires de licences. Celles-ci ne nous permettent cependant pas de déterminer la part respective des uns et des autres dans les investissements et dans les bénéfices.

Il semble que sous le régime français des investisseurs aient agi de la même manière. Un simple sondage parmi les reconnaissances de dettes publiées par Massicotte dans son Répertoire des engagements permet en effet de le croire¹⁵. Mais il n'en reste pas moins que seules les licences permettent de rejoindre systématiquement ces garants. Pour cette raison, et aussi parce que leurs structures sont encore mal connues, il ne saurait être question d'évaluer avec certitude l'importance des entreprises d'une période à l'autre¹⁶. Malgré cela, notre documentation contient suffisamment de renseignements pour rendre compte de la situation des titulaires de permis au cours du siècle.

Deux précisions s'imposent ici cependant. En premier lieu, comme notre enquête visait d'abord à évaluer les changements survenus sur la longue durée, nous avons choisi de diviser notre fichier en quatre périodes. Le cadre événementiel et l'état des sources ont dicté nos choix. Ainsi les congés ont été répartis en fonction des périodes 1720-1730 et 1739-1752; dans le cas des licences, ce sont les périodes 1768-1776 et 1777-1790 qui se sont imposées, à cause du caractère sensiblement différent de la documentation avant et après la révolution américaine. En second lieu, nous avons été préoccupé par la définition à donner à l'occupation des quelques 951 individus dont les noms ont été relevés. Le simple fait qu'ils aient été mentionnés comme titulaires de congé et de licences autorise-t-il à penser qu'ils étaient véritablement marchands de pelleteries?

Les sources que nous avons exploitées ne fournissent pas de réponses claires à ce propos puisqu'elles ne permettent pas de faire la part entre les marchands-équipiers, les marchands-voyageurs ou encore les simples agents. Seules quelques distinctions sont peut-être possibles. Par exemple, si l'on en juge d'après leur libellé, 468 congés (65 % de l'ensemble) indiquent que le titulaire se rend dans l'Ouest, alors que 217 (30 %) mentionnent plutôt que le titulaire expédie des canots sans prendre part au voyage. De ce dernier groupe, seule une centaine indiquent clairement qu'un guide est chargé de conduire l'expédition. Une quarantaine de congés n'ont pu fournir d'indication à ce sujet.

15. M. Filion, « Les marchands de fourrures canadiens... », p. 66.

16. A cet égard, un article récent de Gratien Allaire, « Officiers et marchands : les sociétés de commerce des fourrures, 1715-1760 », dans *RHAF*, 40, 3 (hiver 1987), pp. 409-28, donne un aperçu des avantages qu'il y aurait à mieux connaître les sociétés commerciales à l'intérieur de la traite au XVII^e siècle.

Un problème semblable affecte les licences de commerce qui ne permettent pas de distinguer les marchands de leurs agents. En fait, même les grandes compagnies comme celle du Nord-Ouest voient leurs permis portés au compte de leurs actionnaires. Il s'agit là d'un problème important. Tant que la structure des entreprises ne sera mieux connue — et l'état des sources risque de nous priver d'une connaissance satisfaisante en ce domaine — il demeurera pratiquement impossible de faire le partage entre les chefs d'entreprise et leurs agents au cours du XVIII^e siècle. Si nous disposions des certificats de retour des expéditions, nous pourrions peut-être identifier les bénéficiaires des permis de traite, mais ces documents nous échappent malheureusement¹⁷. De même, les contrats d'engagement pour l'Ouest pourraient nous aider s'ils n'étaient pas encore plus fragmentaires que les permis¹⁸. Dans l'état actuel de la recherche, il nous faut donc nous résigner à considérer les titulaires de permis de traite comme des marchands, en admettant toutefois qu'ils ne constituent pas nécessairement un milieu homogène. Or, ne serait-ce que par leur nombre, ces intervenants dans la traite méritent une analyse plus approfondie. Dans notre enquête, ce sont d'ailleurs eux qui sont mis en vedette.

II — RESULTATS DE L'ENQUETE

Pour les raisons évoquées plus haut, nous admettons que les résultats tirés des congés de traite et des licences de commerce ne permettent pas d'arriver à des certitudes. C'est donc sous toute réserve que nous utilisons notre documentation afin d'éclairer le changement le plus évident, mais aussi le plus préoccupant pour notre historiographie, et qui consiste dans le transfert apparemment inéluctable du commerce des pelleteries, des marchands francophones aux anglophones à la suite de la conquête de 1760.

A — LES CANADIENS FRANÇAIS ET LA TRAITE AU XVIII^e SIECLE

Au sujet de la place occupée par les Canadiens français dans la traite à la suite de la conquête, deux grandes interprétations s'opposent : la thèse de la décapitation sociale et l'interprétation économique libérale. La première est une mise à jour, faite à partir du milieu du XX^e siècle, de la thèse de l'exode massif des classes dirigeantes au lendemain de la conquête, émise par François-Xavier Garneau¹⁹. D'abord contestée par les historiens de la survivance victorieuse pour qui l'émigration de l'élite nationale était inacceptable²⁰, la thèse fut reprise et modifiée par les historiens de l'« Ecole de Montréal ». L'élément fondamental de cette interprétation néo-nationaliste repose sur une réévaluation des structures sociales de la Nouvelle-France considérée comme une société bourgeoise en plein développement. Pour Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault, principaux représentants de cette école, la conquête de 1760 prend l'allure d'une catastrophe dans la mesure où, logiquement, elle implique un déclasserment inévitable et irréversible de la bourgeoisie canadienne-française²¹. Dans cette optique, la conquête est une rupture à tous les niveaux.

17. G. Allaire, « Les engagements pour la traite... », p. 19.

18. M. Fillion, « Les marchands de fourrures canadiens... », p. 62.

19. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada depuis la découverte jusqu'à nos jours*, Montréal, C.O. Beauchemin et fils, 1882 (1845), vol. 2, p. 393.

20. L.-F.-G. Baby, *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*, Montréal 1899, p. 27; T. Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Garneau, 1919, p. 20.

21. M. Séguin, « La Conquête et la vie économique des Canadiens », dans *Action nationale*, 28, 4, pp. 308-26; M. Brunet, *Les Canadiens et le début de la domination britannique*, Ottawa, Société historique du Canada, brochure no. 13, 1966, p. 6; G. Frégault, *La guerre de la conquête*, Ottawa, Fides, 1955, p. 393.

La principale opposition à la thèse de la décapitation sociale vient de Fernand Ouellet. A l'instar de Jean Hamelin²², Ouellet estime que les visées mercantilistes de la métropole française interdisaient la formation d'une bourgeoisie capitaliste en Nouvelle-France. A l'image de la mère-patrie, la société coloniale était fondée sur le féodalisme, le pouvoir économique et politique se trouvant dans les mains de la noblesse militaire. Le succès commercial de celle-ci était par ailleurs artificiel puisqu'il dépendait des privilèges dont elle jouissait. Mais ces privilèges étaient suffisamment importants pour que les roturiers, au lieu de développer leur propre conscience de classe fussent obnubilés par un désir d'ascension sociale²³. Dans cette optique, la conquête ne constitue pas une rupture et les seuls changements substantiels qui s'ensuivent dans la traite sont la libéralisation de ce commerce et l'accroissement subséquent de la concurrence. De nouvelles conditions n'apparaissent pas dans la traite immédiatement après la conquête²⁴, mais la concurrence et la mise en valeur de toutes les ressources de la colonie vont tôt ou tard nécessiter une amélioration des rendements. Or, si la bourgeoisie commerciale atteindra cet objectif en optant pour la concentration des entreprises et le changement technologique, la plupart des marchands canadiens-français resteront réfractaires à ces transformations, faute d'avoir pu comprendre la marche du progrès²⁵.

Dans cette interprétation comme dans l'autre, la question gravite donc principalement autour de deux thèmes : les structures sociales qui prévalaient avant 1760 et l'effet, pernicieux ou libérateur, de la conquête sur celles-ci. Or, malgré la multitude de travaux que la question de la bourgeoisie a suscité, aucune enquête n'a été consacrée, dans une perspective longue, aux intervenants dans la traite au XVIII^e siècle. Le travail de Louise Dechêne sur le XVII^e siècle n'a pas encore eu d'écho pour le siècle suivant²⁶. A titre d'exemple, Cameron Nish a limité son étude aux années de l'intendance d'Hocquart²⁷, José Igartua à celles qui ont immédiatement entouré la conquête²⁸, et Fernand Ouellet au seul régime britannique²⁹. C'est pour pallier cette lacune que nous avons entrepris d'utiliser une documentation qui touche une plus longue période en tentant de voir, de cette manière, si les changements dont on a tant parlé peuvent être mesurés et réévalués.

B — LA CONQUETE : RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Mais avant de chercher à caractériser la nature des changements, il convient de nous interroger sur leur ampleur. Assez étrangement, peu de chercheurs ont tenté de préciser le rythme des transformations qui ont pu survenir. Il s'agit pourtant d'une démarche fondamentale. Prenons le cas des Canadiens français après 1760, au sujet desquels il ne suffit pas d'affirmer qu'ils ont ou non été éliminés. A travers les permis de traite, les choses semblent en effet beaucoup plus complexes. Loin d'être automatique, le déclassement des

22. J. Hamelin, *Economie et société en Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1960.

23. F. Ouellet, « M. Michel Brunet et le problème de la conquête », dans *Bulletin de recherches historiques*, 1956, no. 62, pp. 95-96.

24. Idem, *Histoire économique et sociale...*, t. 1, p. 14.

25. Idem, « Dualité économique et changement technologique... », pp. 295-96.

26. L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal...*

27. C. Nish, *Les bourgeois-gentilhommes en Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal, Fides, 1968.

28. J. Igartua, « A Change in Climate : the Conquest and the Marchands of Montreal », dans *Canadian Historical Papers, 1973-1974*, pp. 115-34; « Le comportement démographique des marchands de Montréal vers 1760 », dans *RHAF*, 33, 3 (décembre 1979), pp. 427-46; « The Merchants of Montreal at the Conquest : Socio-economic Profile », dans *Histoire sociale — Social History*, VIII (novembre 1975), pp. 275-93.

29. F. Ouellet, « Dualité économique... », pp. 256-296.

Canadiens français n'en apparaît pas moins clairement. Ce n'est pas tant qu'ils disparaissent puisqu'en 1790 on les retrouve encore cités parmi les titulaires de licences. Ce qui se dégage de ces documents, c'est qu'au lendemain de la conquête ils sont majoritaires mais que leur situation évolue petit à petit en se dégradant. En effet, à mesure que le XIX^e siècle approche, les Canadiens français se retrouvent surtout parmi les groupes les plus modestes de traiteurs, c'est-à-dire ceux dont les noms n'apparaissent pas souvent dans les licences. À l'inverse, les titulaires de licences les plus importants sont presque toujours anglophones. Ainsi, après 1776, seuls huit francophones figurent parmi les quarante titulaires de plus de quinze licences, et aucun d'entre eux, contre deux anglophones³⁰, n'en obtient plus de cinquante. Le déclin des Canadiens français dans la traite semble relativement lent. On pourrait donc penser, à la vue de ces résultats, que la conquête n'a pas constitué une rupture dont les effets auraient été manifestes dès le début du régime britannique. Toutefois, l'état de la documentation nous incite à rester prudent à cet égard. Rien n'indique en effet que ces titulaires francophones aient nécessairement été des chefs d'entreprise. Il se peut qu'ils aient agi à titre d'agents, ou encore de simples employés selon le principe des *teaching partners* proposé par Donald Creighton³¹. Ainsi, les Canadiens français, forts de leur expérience dans les « pays d'en haut » auraient été des partenaires essentiels aux marchands anglophones, les uns offrant leurs connaissances, les autres leur capital. Le fait que les francophones soient nettement majoritaires dans les groupes d'individus qui n'apparaissent que sporadiquement dans la traite pourrait tendre à confirmer cette hypothèse. Mais parce que les licences ne permettent pas de déterminer la nature des entreprises, cette question reste ouverte.

Ce qui est clair cependant, c'est que les francophones, qu'ils aient été marchands ou voyageurs, sont disparus graduellement de la traite pour être remplacés par des anglophones. Le changement s'est opéré lentement, mais il est d'autant plus remarquable que le nombre d'anglophones dans ce commerce est très considérable par rapport à l'ensemble de la population³². Si l'on admet que les Canadiens français dont il est ici question étaient des marchands, on ne saurait donc parler de déclin automatique ni même immédiat; on a plutôt affaire à un processus de remplacement qui s'est opéré sur une trentaine d'années. Comment alors expliquer que les francophones, qui constituaient une nette majorité de la population coloniale et pour qui la traite était une activité familière depuis longtemps, s'en soient retirés? Même si elle n'est pas à rejeter, la seule explication du changement politique ne suffit pas à convaincre. Il faut plutôt se demander si ce changement ne s'est pas doublé au Canada d'une transformation des structures sociales ou encore d'une mutation dans la pratique du commerce des pelleteries, et si ces changements, si tant est qu'ils aient existé, ont joué dans le déclin des marchands francophones.

C — STRUCTURES SOCIALES ET TRAITE DES FOURRURES

Même si ce processus n'est pas immédiatement visible après la conquête, le contrôle de la traite des fourrures n'en passe pas moins aux mains de la bourgeoisie anglophone. S'agit-il d'un accident de parcours ou de la conclusion logique d'un changement amorcé

30. C'est à partir des noms et des prénoms des individus recensés que nous avons déterminé leur appartenance à un groupe linguistique. Pour simplifier, les Américains, les Anglais, les Écossais, les Irlandais et les Juifs qui sont arrivés après la conquête ont tous été considérés comme des anglophones.

31. D. Creighton, *The Empire of the St-Lawrence*, Toronto, MacMillan, 1972, p. 33.

32. J.-C. Robert, *Du Canada français au Québec libre*, Paris et Montréal, Flammarion, 1975, p. 31.

auparavant? La première hypothèse ramène le problème au changement de régime et le résume à l'évincement pur et simple de ceux qui dirigeaient la traite avant 1760. La seconde implique un processus beaucoup plus complexe, qui reposerait notamment sur une transformation à long terme au niveau de la structure sociale. Toute la question revient donc à déterminer entre les mains de quels groupes se trouvait la traite au cours du siècle, et à voir si la conquête a entraîné un changement à cet égard. On sait qu'avant la fin du siècle c'est la bourgeoisie anglo-saxonne qui domine alors qu'après la guerre de Sept ans, c'est probablement la bourgeoisie canadienne-française qui a relancé la traite. Mais qu'en était-il sous le régime français? A l'intérieur de la traite, une bourgeoisie s'était-elle développée? S'il est souvent difficile de définir les contours de la bourgeoisie, il est par contre plus aisé de cerner la noblesse. C'est à travers une évaluation du poids de celle-ci que nous tenterons de mesurer la présence de celle-là.

Les historiens ont traité des officiers militaires et des commandants devenus fermiers de postes de traite. A l'exception de Fernand Ouellet et de Louise Dechène, peu d'entre eux ont cependant associé ces officiers à la noblesse. Pour clarifier cette question de la place occupée par les nobles dans la traite, nous avons examiné les origines sociales des titulaires de congés et de licences à travers le *Dictionnaire biographique du Canada*. Sans oublier que nombre d'individus impliqués indirectement dans la traite échappent à notre contrôle, nous avons surtout fondé notre enquête sur les mentions relatives aux officiers des troupes de la Marine ou des troupes régulières. Car la fonction militaire est au XVIII^e siècle un indicateur assez sûr du statut social. Depuis la création des troupes de la Marine en 1683, les nobles ont fait carrière dans les troupes régulières coloniales, si bien que sous le régime français les officiers de milice se recrutaient surtout dans la bourgeoisie locale³³. A partir de cette indication, il s'agissait donc de dégager l'évolution de la présence aristocratique et de faire apparaître son poids relatif dans la traite.

La noblesse semble avoir occupé une position respectable dans la société de la Nouvelle-France, tant en ce qui a trait à la propriété foncière³⁴ qu'au commerce des pelletteries. Les officiers des troupes régulières se virent non seulement confier le commandement des postes de traite, mais ils reçurent en plus des congés. Au cours de la période 1720-1752, on ne saurait négliger la participation des nobles à la traite. Alors qu'ils ne constituaient que le cinquième des titulaires, ils bénéficièrent du quart des congés³⁵. Toutefois, on ne saurait non plus exagérer cette implication des nobles car elle tend à s'estomper avec le temps. Il est possible, comme l'a affirmé Fernand Ouellet en s'appuyant sur les contrats d'engagement pour l'Ouest, que le rôle de la noblesse militaire se soit davantage affirmé avec la guerre de Sept ans³⁶. Mais les congés démontrent plutôt le contraire et s'inscrivent en cela dans la continuité avec les licences de commerce.

33. F. Ouellet, « Officiers de milice et structures sociales au Québec, 1660-1815 », dans *Histoire sociale — Social History*, XII, 23 (mai 1979), pp. 45.

34. F. Ouellet, « Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du St-Laurent, 1663-1840 », dans P. Savard, éd., *Mélanges d'histoire du Canada offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, 1979, p. 78.

35. Il faut noter que les chiffres concernant les officiers des troupes de la Marine incluent les congés obtenus par leurs épouses. Alors que les femmes sont absentes des licences de commerce, elles sont relativement importantes dans les congés puisque 27 d'entre elles reçoivent un total de 60 permis. Ces femmes font rarement la traite pour leur propre compte; plus de la moitié d'entre elles agissent en qualité de procuratrices de leurs époux stationnés dans l'Ouest. Pour ces motifs, ces mentions ont été ajoutées à celles des officiers.

36. F. Ouellet, « Dualité économique... », p. 261.

Tableau 2 Présence des nobles dans les congés de traite et les licences de commerce, 1720-1790

	1720-30	1739-52	1768-76	1777-90
Permis :				
Total	267	258	466	951
Accordés à des nobles	114 43 %	72 16 %	3 0,6 %	4 0,4 %
Titulaires :				
Ensemble	180	233	291	413
Nobles	51 28 %	27 12 %	3 1 %	3 0,7 %

Sources : « Congés et permis déposés ou enregistrés à Montréal sous le régime français » dans Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, vol. 2 (1921-1922), pp. 190-225 et vol. 3 (1922-1923) pp. 192-265; APC, « Fur Trade Licences », RG 4, B 28, vol. 115, pp. 2013-2347.

Les résultats du tableau 2 permettent-ils de conclure à un déclin de la noblesse avant la fin du régime français? Les chiffres sont bien sûr éloquentes. Mais il faut admettre qu'avant la conquête, rien de majeur n'intervient pour changer la structure sociale au Canada. Peut-être s'agit-il d'une déficience documentaire qui exagérerait tantôt le rôle de la noblesse pour le dissimuler ensuite, mais on ne saurait le dire. Une chose est néanmoins sûre : à partir de cette documentation, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que l'aristocratie, en Nouvelle-France, a joué un rôle actif et dominant dans la traite. Peut-être a-t-elle exercé son influence indirectement, mais il ne s'agit, ici encore, que d'une spéculation. Il n'est pas évident par ailleurs que ce « déclin » relatif de la noblesse ait coïncidé avec une quelconque montée de la « bourgeoisie », celle-ci étant entendue au sens de bourgeoisie capitaliste. Rien dans nos sources ne permet en effet de déterminer si les roturiers de la Nouvelle-France ont agité de manière à accumuler du capital pour le réinvestir dans la production, si ce n'est peut-être les quelques indices que laissent entrevoir la concentration des entreprises et le changement technologique.

D — CHANGEMENTS DANS LA PRATIQUE DE LA TRAITÉ

Les fondements de la thèse libérale reposent sur la notion de rendement exprimée dans la traite par la concentration des entreprises et le changement technologique en matière de transport des pelleteries. D'après Fernand Ouellet, des changements de cet ordre ne prirent vraiment tout leur sens qu'avec la libéralisation du commerce sous le régime britannique. Faisant face à une vive concurrence, qui était limitée par le système des congés sous le régime français, les marchands durent alors regrouper leurs entreprises et recourir au transport par bateau pour contrôler la montée des salaires et réduire au maximum les frais d'exploitation. Dans cette perspective, les roturiers de la Nouvelle-France n'ont pas pu constituer une véritable bourgeoisie.

Même si notre objectif n'était pas de préciser l'existence d'une bourgeoisie en Nouvelle-France, il n'en demeure pas moins que nos sources indiquent que les nobles ne constituaient pas une majorité parmi les marchands recensés et qu'ils ne se retrouvaient pas non plus parmi les titulaires de congés les plus importants. Tentons donc maintenant de vérifier si les transformations en matière de concentration des entreprises et de technologie tirent leur origine uniquement de la libéralisation du commerce ou si elles n'étaient pas plutôt amorcées avant la conquête de 1760. Car il nous faut admettre que si la traite fut réglementée sous le régime français, elle le fut avec beaucoup de laxisme. Nous en voulons pour preuve

le nombre annuel de congés qui excédait souvent, semble-t-il, la limite fixée à 25. En contrepartie, la liberté de commercer sous le régime britannique fut relative puisque pondérée par le dépôt d'une caution élevée.

1. Concentration des entreprises

Tout au long du XVIII^e siècle, la traite fut concentrée entre les mains de certains individus, mais l'intensité du phénomène a varié au fil des ans. Il suffit de regrouper les titulaires de congés et de licences selon le nombre de permis obtenus pour se rendre compte d'une certaine évolution à cet égard.

Tableau 3 Nombre de permis par titulaire, 1720-1790

Nombre de permis	1720-1730		1739-1752		1768-1776		1777-1790	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	121	67,2	120	51,5	162	55,6	152	36,8
2 à 5	56	31,1	100	42,9	109	37,5	161	38,9
6 à 15	3	1,7	12	5,2	20	6,9	68	6,5
16 à 50	0	0,0	1	0,4	0	0,0	30	7,3
51 et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,5
Total	180	100,0	233	100,0	291	100,0	413	100,0

Sources : voir tableau 2.

Alors que le nombre de ceux qui disparaissent de la traite après une seule tentative tend généralement à baisser, celui des, titulaires de plus de cinq permis marque une nette tendance à la hausse. Peut-être faut-il voir là l'effet du nombre inégal de permis d'une période à l'autre. Que des individus apparaissent plus souvent dans les 951 licences entre 1777 et 1790, que dans les 267 congés entre 1720 et 1730 n'a rien d'étonnant. Mais ce qui importe, c'est qu'une tendance à la concentration se dessine bien avant 1760. Le changement le plus net apparaît toutefois après 1776, alors que le nombre de titulaires d'un seul permis tombe sous le seuil des 50 % pour la première fois, malgré l'abondance relative de documents pour cette période. La nécessité de créer une catégorie regroupant les titulaires de plus de 50 licences tend par ailleurs à confirmer la montée de la concentration des entreprises après la révolution américaine.

Cette concentration semble aussi se faire par le regroupement des entreprises. Comme nous l'avons dit auparavant, notre documentation ne permet pas de connaître la structure de celles-ci et de savoir ainsi toutes les formes d'association qu'ont pu choisir les marchands. Néanmoins, si on accepte de prendre comme indice du regroupement le nombre d'individus dont les noms apparaissent comme titulaires dans chaque permis, on constate qu'un changement s'opère, au niveau des entreprises, à l'instar de la concentration des permis. La tendance à l'association dans la traite des fourrures semble somme toute assez peu vigoureuse, au moins jusqu'en 1776. Mais après cette date s'opère une transformation qu'il faut porter principalement au compte de la création de grandes compagnies. Toutefois, l'état de notre documentation — beaucoup plus complète au cours de la dernière période — ne permet pas de mesurer ce changement avec certitude. Par contre, les sources s'avèrent beaucoup plus sûres quand vient le temps d'évaluer le changement en matière de technologie des transports.

2. *Changement technologique*

Louise Dechêne et Fernand Ouellet ont insisté sur le fait qu'au cours des années, les marchands de fourrures se sont efforcés d'améliorer le rendement de leurs entreprises, en particulier en ce qui a trait au transport³⁷. Ce changement technologique aurait d'abord consisté dans l'augmentation de la capacité des canots, ce qui aurait provoqué une réduction du nombre de guides. Et ensuite par l'introduction du bateau qui, pour une charge égale sinon supérieure à celles des plus gros canots, permettait des économies de main-d'œuvre. Notre documentation confirme cette évolution.

Tableau 4 Effectifs des équipages et type d'embarcation, 1720-1790

Période	Canots			Bateaux		
	Nombre	Equipage Nombre	Equipage Moyenne	Nombre	Equipage Nombre	Equipage Moyenne
1720-1730	357	1 434	4,0	0	0	—
1739-1752	683	4 011	5,9	81	317	3,9
1768-1776	675	4 413	6,5	81	317	3,9
1777-1790	1 765	12 252	6,9	3 395	11 672	3,4
Total	3 480	22 110	6,4	3 476	11 989	3,5

Sources : voir tableau 2.

Au-delà du grossissement constant des canots, le changement le plus spectaculaire réside bel et bien dans l'introduction du bateau et dans sa montée fulgurante. Alors qu'il ne représentait que le dixième du total des embarcations affrêtées en 1768-1776, le bateau devient apparemment le moyen de transport privilégié après 1776 puisqu'il équipe les deux tiers de la flotte. Le simple fait qu'il nécessitait moins de quatre hommes d'équipage en moyenne suffit à expliquer son succès. Or, avec l'introduction du bateau s'étend une pratique qui avait cours sous le régime français : l'approvisionnement des garnisons stationnées dans la région des Grands Lacs. En effet, le bateau, à cause d'un gabarit trop imposant pour circuler sur tous les cours d'eau, assure la navette entre Montréal et les « pays d'en haut », transportant à l'aller des marchandises pour l'armée de même que pour la traite, et au retour, des fourrures ramenées des régions plus éloignées par les « canots du nord ». Sans doute, l'utilisation du bateau a-t-elle entraîné de substantielles augmentations de revenu pour ceux qui y recouraient.

Au cours du XVIII^e siècle se dessinent donc des changements importants dans la traite. Amorçés sous le régime français, ils prennent une grande ampleur, non pas immédiatement après la conquête, mais à la suite de la révolution américaine. Comme ils coïncident avec le déclin des Canadiens français dans le commerce des pelleteries, il convient de vérifier s'il existe des rapports entre ces phénomènes.

37. Idem, « Dualité économique... », p. 291; L. Dechêne, *Habitants et marchands...*, p. 130.

E — GROUPES LINGUISTIQUES ET TRANSFORMATIONS DE LA TRAITE

En parlant de la décapitation sociale, les historiens ont émis l'idée d'un retrait pur et simple des Canadiens français de la traite après 1760. A moins que les licences ne nous transmettent que des noms d'agents francophones (et il n'y aurait alors aucune raison pour que des anglophones n'aient pas été cités de même), il nous faut admettre qu'il y eut une bourgeoisie canadienne-française dans le commerce des pelleteries après la conquête. On peut donc s'interroger sur les causes de son déclassement avant la fin du siècle. A ce propos, Fernand Ouellet a insisté sur la persistance d'une conception traditionnelle du commerce chez cette petite bourgeoisie francophone. Préservant le caractère familial et individuel de leurs entreprises, les marchands canadiens-français se seraient associés moins souvent; ils auraient été moins conscients de la nécessité de rationaliser leurs exploitations, alors que les conditions imposaient de plus en plus cette évolution. Dans la perspective libérale, ce phénomène ne se limite toutefois pas aux seuls francophones. En plaçant la traite sous le signe de la continuité jusqu'en 1785, Ouellet fait de l'éclosion d'un monopole — celui de la Compagnie du Nord-Ouest — un facteur majeur dans l'évincement des traiteurs les moins solides, que ceux-ci aient été francophones ou non. Au cœur de cette analyse se situe donc l'idée qu'au départ, tous avaient des chances égales, mais que dans un climat de libre concurrence ne pouvait émerger qu'un seul gagnant. L'évolution du nombre de marchands tend à confirmer cette interprétation.

Tableau 5 Nombre de marchands par groupe linguistique, 1770-1790

Marchands	1770	1775	1780	1785	1790
Francophones	71	56	32	24	14
Anglophones	20	21	54	42	32
Ensemble	91	77	86	66	46

Source : ANC, «Fur Trade Licences»...

A un léger écart près, le nombre total de marchands suit une courbe à la baisse constante entre 1770 et 1790. Il est donc clair que nombre d'entre eux sont éliminés à mesure que le XIX^e siècle approche. On constate néanmoins une évolution contrastée selon les groupes linguistiques. Tandis que le nombre de francophones décline régulièrement, celui des anglophones, après avoir culminé en 1780, se met lui aussi à diminuer par la suite. Le changement le plus important se situe donc entre 1775 et 1780, période où les anglo-saxons deviennent majoritaires dans la traite. Il faut sans doute voir là l'effet de l'immigration qui suivit la révolution américaine. Avant et après son éclatement, des équilibres forts différents se dessinent. Cela est vrai pour les rapports entre les groupes linguistiques comme pour la concentration des entreprises. De même, la participation au changement technologique est marquée par un contraste entre les marchands francophones et anglophones.

Malgré un transfert vers l'utilisation du bateau plus marqué chez les anglophones, les francophones ne font pas preuve de régression en ce qui a trait au changement technologique. En nombre absolus, ils sont même à l'avant-garde au cours de la période 1768-

Tableau 6 **Groupes linguistiques et type d'embarcation, 1768-1790**

Marchands	1768-1776				1777-1790			
	Canots		Bateaux		Canots		Bateaux	
Francophones	510	78 %	48	71 %	604	39 %	210	7 %
Anglophones	142	22	20	29	934	61	2 021	93
Ensemble	652	100	68	100	1 538	100	3 139	100

Source: ANC, «Fur Trade Licences»...

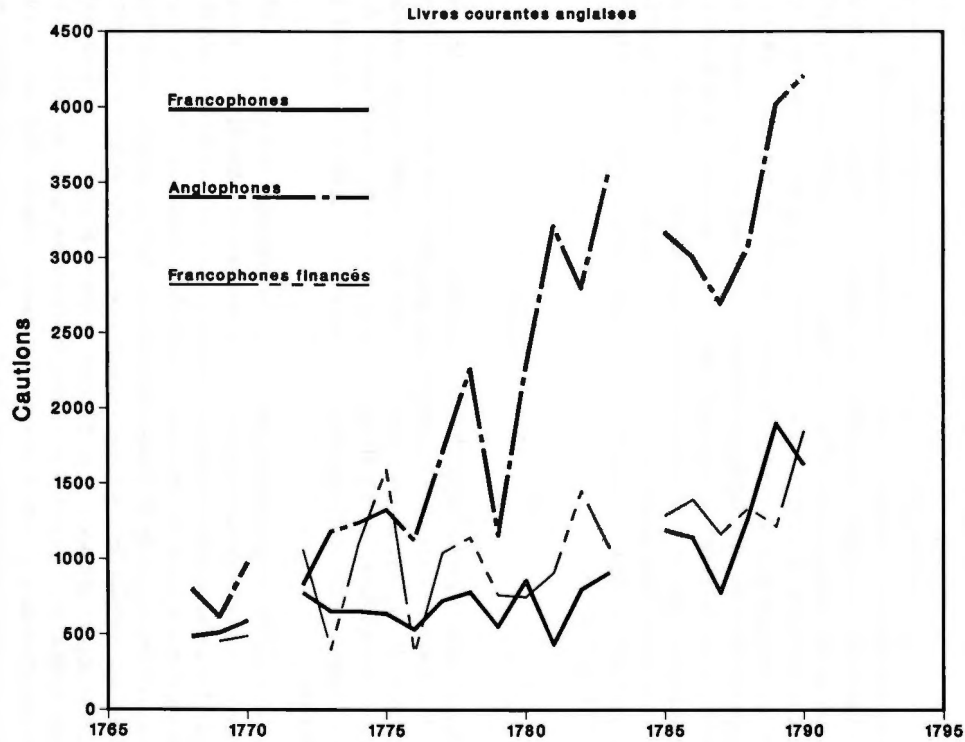
1776. Par ailleurs, alors qu'ils sont de moins en moins nombreux dans la traite après la révolution américaine, ils ne cessent pourtant pas de « progresser », multipliant même par cinq le nombre de bateaux qu'ils affrètent. Ce qui se dégage du tableau 6, ce n'est pas un déclin absolu des Canadiens français, mais bien un déclassement qui, pour être relatif, n'en est pas moins clair. A partir de 1777, les marchands anglo-saxons augmentent leur présence dans la traite d'une manière démesurée, compte tenu de leur nombre. On peut bien sûr attribuer cela en partie au fait qu'ils s'associent apparemment plus que leurs homologues francophones, qu'ils optent plus vigoureusement pour le changement technologique et qu'il y a parmi eux une minorité qui parviendra à s'approprier le monopole de la traite. Cependant, il est un autre changement qui s'amorce avant la création de la compagnie du Nord-Ouest et dont les effets sont à notre avis capitaux : il s'agit de la montée des investissements.

F — GROUPES LINGUISTIQUES ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Pour les raisons expliquées plus haut, les congés de traite ne permettent malheureusement pas de vérifier si la montée des investissements tire ses origines du régime français. Par contre les licences de commerce font voir une nette progression à cet égard : pour nous en convaincre, il suffit de constater que la caution moyenne équivaut à 544 livres courantes anglaises entre 1768 et 1776, et à 1 937 livres entre 1777 et 1790 (annexe 1). Rappelons que la caution est en principe égale au double de la valeur des marchandises transportées, ce qui autorise une évaluation des investissements pour chacune des expéditions de traite. Cela permet par ailleurs de mesurer les « performances » relatives à chacun des groupes linguistiques.

Les trois catégories de marchands que nous mettons en relief sur le graphique 1 appellent tout d'abord une explication. Le simple fait de distinguer francophones et anglophones suppose une sorte de clivage entre les deux groupes. Cette distinction n'a effectivement rien d'arbitraire puisque nous n'avons relevé dans notre fichier que douze licences dont les titulaires auraient été de langue différente. Ce nombre est négligeable; c'est pour cette raison que les « associations mixtes » ne figurent pas au graphique, pas plus d'ailleurs que les onze licences qui comptent des titulaires anglophones et des cautionneurs francophones. Par contre, à cause de leur nombre, il a fallu établir une distinction entre les 515 licences où ne sont mentionnés que des francophones et les 172 licences où ceux-ci sont cautionnés — et donc fort probablement financés — par des anglophones. Précisons au passage qu'une évolution se dessine en ce domaine : entre 1768 et 1776, seulement un dixième des licences appartient à cette catégorie contre 60 % entre 1777 et 1790. Cela peut laisser croire que de plus en plus les marchands canadiens-français ont

Graphique 1
Cautions moyenne par titulaire selon le groupe linguistique (1768-1790)



Sources : voir tableau 2.

eu accès — et ont dû recourir — au capital étranger. Cela pourrait aussi confirmer l'hypothèse du *teaching partnership* et signifier que les quelques Canadiens français qui se sont maintenus dans la traite ont été inféodés aux capitalistes anglophones.

On remarque par ailleurs une constante sur le graphique 1. Les francophones, même lorsqu'ils ont recours aux anglophones, investissent des sommes qui sont toujours inférieures en moyenne à celles mises de l'avant par leurs homologues anglophones. Cela tient en partie au regroupement des entreprises. A cet égard, il est vrai que les anglo-saxons, si l'on en juge d'après les indices présentés plus haut, semblent se regrouper davantage : de 1768 à 1777, 25,3 % d'entre eux opèrent en équipe et 35,9 % font de même de 1777 à 1790. Chez les francophones au cours des mêmes périodes, les associés s'en tiennent à 7,3 % et 12 % respectivement. Mais, si la tendance à l'association telle que perçue à travers notre documentation est à la hausse, tant s'en faut pour qu'elle soit parallèle à la montée des investissements. A cet égard, les résultats du graphique sont éloquents. A partir de 1777, les investissements subissent une hausse importante qui n'est certainement pas étrangère à la vague d'immigration anglo-saxonne qui fait suite à la révolution américaine. Par exemple, les quelques licences dont la caution excède alors la barre des 20,000 livres relèvent exclusivement de marchands anglophones. Cela indique que soudainement, des sommes très importantes ont été engagées dans la traite, laissant pour compte ceux qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas accru substantiellement leurs investissements. Parmi ceux-là se trouvent surtout des francophones. Que la montée des investissements soit une cause de leur déclin reste à déterminer. Il n'en demeure pas moins que la coïncidence est frappante.

CONCLUSION

Malgré leurs lacunes et les problèmes d'interprétation qu'ils posent, les congés de traite et les licences de commerce constituent une documentation de première importance lorsqu'on tente de mesurer les changements les plus significatifs qui sont survenus dans le commerce des pelleteries au XVIII^e siècle. Par ailleurs, à notre connaissance, il n'existe pas d'autre type de documentation sérielle qui permette d'atteindre cet objectif de façon plus adéquate.

A l'analyse de ces documents, nous constatons que tout au long du XVIII^e siècle des changements d'ordre économique et social se sont produits dans la traite des fourrures au Canada. Le déclin relatif de la noblesse militaire, la concentration des entreprises et le changement technologique ont été amorcés avant la conquête de 1760. Mais ces transformations ont pris à la suite du changement de métropole une ampleur inconnue auparavant. Le retrait complet de la noblesse militaire repose à n'en pas douter sur l'instauration d'un nouveau régime politique. L'accélération soudaine du changement technologique et de la concentration des entreprises peuvent s'expliquer par la montée de la concurrence. Toutefois, les effets de celle-ci ne semblent s'être vraiment manifestés qu'après la révolution américaine; en effet, la concurrence s'est alors accentuée et elle a conduit à la hausse des investissements. Nous croyons ainsi que l'arrivée massive dans la traite de nouveaux acteurs anglophones constitue un facteur explicatif important pour comprendre la déchéance de la bourgeoisie canadienne-française dans ce commerce.

Il serait cependant utopique de vouloir expliquer ce processus dans toute sa complexité par le seul biais des congés de traite et des licences de commerce. Tout au plus ces documents fournissent-ils des résultats statistiques qui, une fois mis en rapport, peuvent

donner des éléments d'explication. Les permis de traite montrent par exemple que les marchands canadiens-français ne sont pas allés à contre-courant. A long terme, ils ont choisi de se regrouper toujours davantage et ils ont opté pour le changement technologique. Leur déclin fut donc relatif dans la mesure où les Canadiens semblent plutôt avoir été submergés par leurs homologues anglophones.

Dans ces conditions, il nous paraît difficile de prêter aux Canadiens français une mentalité rétrograde en matière de commerce. Sans doute l'ancien régime ne constituait-il pas un terrain des plus propices au développement du capitalisme commercial. La concentration des entreprises et l'emploi de canots plus gros montrent pourtant que sous le régime français, les marchands étaient déjà préoccupés de stratégies commerciales. Celles-ci étaient-elles devenues désuètes après la conquête? Le retrait de ceux qui avaient dominé la traite avant 1760, même s'il diminua certainement la force économique des Canadiens français, laisse pourtant croire que les habitudes commerciales qui prévalaient sous le régime français avaient fait place à des attitudes plus dynamiques.

Par ailleurs, parce que les changements les plus importants dans la pratique de la traite ne sont survenus qu'une quinzaine d'années après la conquête, il y a tout lieu de croire que les Canadiens français eurent, avant qu'ils n'interviennent, le temps de s'adapter à de nouvelles conditions. Car, malgré ces changements, des traiteurs francophones ont persisté sous le régime britannique. Les membres de la famille Baby en sont de bons exemples. Représentent-ils une minorité privilégiée parmi les Canadiens français? Jusqu'à ce que la question de l'accès égal à des sources de financement soit élucidée, on ne saura le dire avec certitude. En contrepartie, il n'est pas certain que tous les anglophones aient disposé dès le départ de fortunes à investir dans la traite. En tous cas, telle ne semble pas avoir été la situation dans les premières années du régime britannique.

Mais ensuite, il faut admettre que la révolution américaine a bouleversé le rapport de forces entre francophones et anglophones en matière d'investissements. A partir de 1777, les mises de fonds des nouveaux arrivants ont atteint des niveaux inconnus auparavant. Signalons toutefois qu'à l'instar des marchands francophones, plusieurs immigrants anglophones ne prirent jamais la tête du peloton; ils disparurent de la traite peu après leur arrivée, et ce, parfois malgré l'importance de leurs premiers investissements. Nous croyons néanmoins que c'est cette soudaine montée de la concurrence et des investissements qui est à l'origine du quasi-monopole que fut la Compagnie du Nord-Ouest. Il est vrai que celle-ci, où l'on comptait peu de francophones, avait aussi visé juste en délaissant les régions de traite dont l'avenir politique était incertain.

Il n'en demeure pas moins qu'après la révolution américaine, les marchands anglo-saxons ont pris le contrôle de la traite. Les Canadiens français ont-ils été privés des liens essentiels avec leur nouvelle métropole? Avant qu'on ne se livre à la tâche gigantesque de dépouiller systématiquement la comptabilité et la correspondance des marchands, si tant est qu'elles existent, on ne pourra qu'émettre des hypothèses à ce sujet.

En un sens, notre enquête pose donc plus de questions qu'elle n'en répond. Elle n'en fait pas moins la preuve de la nécessité de mesurer les changements, surtout lorsque ceux-ci s'inscrivent à l'intérieur d'un débat historiographique qui fut certainement l'un des plus vifs au Canada français.

Annexe 1 **Caution moyenne par titulaire selon le groupe linguistique, 1768-1790**

Années	Francophones	Anglophones	Francophones financés par anglophones
1768	487	800	—
1769	512	617	458
1770	591	975	490
1772	775	829	1 062
1773	655	1 183	400
1774	655	1 242	1 100
1775	640	1 329	1 600
1776	535	1 125	375
1777	726	1 701	1 043
1778	783	2 261	1 145
1779	553	1 160	762
1780	858	2 280	750
1781	436	3 211	911
1782	803	2 801	1 453
1783	912	3 575	1 078
1785	1 193	3 171	1 290
1786	1 142	3 011	1 395
1787	778	2 699	1 167
1788	1 283	3 079	1 340
1789	1 900	4 019	1 216
1790	1 625	4 206	1 850

Sources : voir tableau 2.